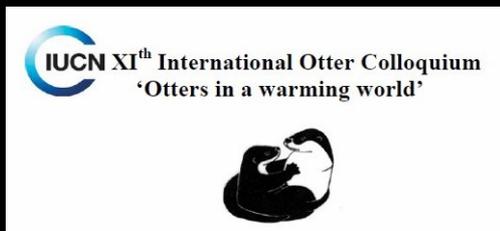




# **Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe :**

**Questions diverses, poursuite des actions**

# Favoriser les échanges



# Informier, sensibiliser

Fête de la Nature,  
Jardin des Plantes à Paris



Week-end de la Loutre,  
Parc Zoologique de Paris



Proposé par le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)



# La Loutre d'Europe et le Plan National d'Actions en sa faveur



**17  
février  
2015**

**20h00**

**CONFÉRENCE**  
Par Rachel KUHN, SFEPM, Animatrice plan Loutre  
Amphithéâtre Bataillon - Institut de Zoologie

**ENTRÉE LIBRE**

Musée  
Zoologique  
de Strasbourg

Entrée 12 rue de  
l'Université




La Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar propose dans le cadre de l'exposition 2014  
« Redoutables Prédateurs »

## CONFERENCE

avec diaporama

par **Rachel KUHN**  
Animatrice du Plan National d'Actions pour la Loutre à la Société Française pour l'Etude de la Protection des Mammifères à Bourges

Avec **Fabrice CAPBER**  
Vétérinaire et spécialiste de la Loutre d'Alsace



© Tim Schneider

### « La Loutre d'Europe »



© Rachel Kuhn

Musée d'Histoire Naturelle  
et d'Ethnographie de Colmar  
11 rue Turenne

**Vendredi 25 avril 2014 à 19h**  
Entrée gratuite




Conférence  
par **Pierre Rigaux**  
Mammalogue et salarié de l'LPD PACA

## Le retour de la loutre

Maison de la Vie Associative,  
boulevard des Lices  
Arles

**jeudi 5 mars à 19h**

Entrée libre  
Plus d'informations : <http://paca.lpo.fr>





## Une vie de loutre

### Un animal adapté à la vie dans l'eau

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* est un mustélidé semi-aquatique. Son pelage très épais et recouvert d'une couche grasseuse la protège du froid tout en lui permettant de glisser aisément dans l'eau. Son corps fuselé, ses petites palmées, ses oreilles et ses narines se ferment sous l'eau sont autant d'adaptations à la vie aquatique. Ses muscles nocturnes le dissimulent très souvent aux regards. Toutefois, dans les zones où la pression humaine est faible, il n'est pas rare de l'apercevoir en pleine journée, chassant ou jouant dans un étang.



Son museau armé d'épines de blanc, son pelage brun chocolat sur le dos et crème sur le ventre sont aisément reconnaissables. Attention toutefois aux observateurs trop rapides de regard qui peuvent prêter à confusion!

### La reproduction et l'élevage des jeunes

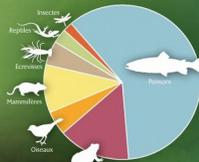
La mise bas peut avoir lieu à n'importe quel moment de l'année et les loutres s'accouplent pendant plusieurs jours, en général dans l'eau. La femelle donne naissance à 1 à 3 loutreaux, plus rarement 4 à 5, après 2 mois de gestation. Les jeunes sont sevrés et savent nager vers 4 mois mais restent avec leur mère à 6 mois supplémentaires durant lesquels ils apprendront à pêcher. La maturité sexuelle est acquise vers 18 mois.

Le loutreau, peu craint par l'homme au premier abord, apprend pourtant à nager en une semaine.

### Un régime alimentaire diversifié

La loutre se nourrit essentiellement d'organismes aquatiques: poissons, écrevisses, amphibiens, insectes, petits mammifères, fruits et parfois quelques oiseaux. Un individu consomme entre 1,2 et 1,5 % de son poids chaque jour, soit 0,7 à 1,5 kg.

L'alimentation varie en fonction des saisons, du milieu et de la disponibilité des ressources.



Le poisson constitue la majorité des proies de la Loutre.

## Des loutres partout... ou presque

### Évolution de sa répartition

Quasiment disparue en France au début des années 80, la Loutre reconquiert peu à peu ses anciens territoires. La côte atlantique et l'est du Limousin ont constitué les derniers refuges pour l'espèce au plus fort de son déclin. La reconquête se produit lentement, par le biais des bassins de la Loire et de la Dordogne. L'ensemble de la région est à présent occupé par la Loutre. Quelques petites zones semblent toutefois plus lentes à reconquérir comme l'étang de la Corneze et le nord-ouest de la Haute-Vienne, zones où les cours d'eau sont moins favorables à l'espèce du fait de différents facteurs (pollution, faciès...).



### Une espèce endommagée aux cours d'eau

La Loutre est présente dans une grande diversité de milieux aquatiques: cours d'eau de toutes tailles, marais, tourbières, étangs, lacs et canaux. La présence de végétation sur les rives est importante car elle fournit des abris à l'animal et dissimule ses déplacements au sol. La qualité de l'eau ayant une influence directe sur ses proies, l'espèce aura tendance à être moins présente dans des eaux polluées.

Les épaves (écrêtements) et les empreintes sont le meilleur moyen de confirmer la présence de la Loutre, souvent trop discrète pour être observée.

La Loutre est même présente en zone urbaine, ainsi il n'est pas rare de trouver des épaves au bord de la Vienne et de ses affluents, dans Limoges.



### La cachette et les abris

Différents sites sont utilisés pour le repos: les couches, simples dépressions dans le sol ou monticules de végétaux aplatis (bouffes de joncs, roseaux...) et les abris, dissimulés sous des tas de bois, de pierres ou dans des tunnels. Les terriers de blaireaux ou de ragondins font également l'affaire et la Loutre peut creuser pour aménager l'abri à sa convenance.

La cache est le terrier garni d'herbes sèches où la Loutre donne naissance et cache ses jeunes. L'entrée est très souvent dissimulée par le meuble de l'eau, des racines entremêlées ou des blocs rocheux.

Une loutre fréquente plusieurs couches et abris, en général proches des cours d'eau, mais qui peuvent également se situer à l'écart ou sur un ruisseau secondaire.



Les cachettes sont nombreuses entre les rochers des rives de la Creuse.

## Une espèce patrimoniale à conserver

*Presque disparue dans les années 80, la Loutre affirme sa présence dans nos cours d'eau et nos étangs. Du fait de la qualité de ses milieux et de l'abondance de l'espèce, le Limousin constitue une région importante pour l'animal qui reconquiert peu à peu ses anciens territoires.*

### Menaces sur la Loutre

La chasse et le piégeage ont constitué la principale cause de disparition de la Loutre avant la protection intégrale. Si la mortalité due à ces causes est aujourd'hui plus rare et due à des piépages illégaux ou accidentels, d'autres menaces pèsent sur l'espèce. Les principales résident à présent dans les collisions routières et les modifications de l'habitat. Plusieurs cadavres de loutres sont découverts en bord de route chaque année en Limousin, souvent à proximité d'étangs ou de ponts. L'urbanisation et les modifications apportées aux cours d'eau et à leurs annexes (barrages perturbant la continuité des rivières, rectification, digas/rion des boisements...) réduisent considérablement les zones favorables à l'espèce.

De même, la bromadiolone (poison utilisé contre le Campagnol terrestre par exemple) et les polluants (PCB, pesticides, métaux lourds...) peuvent empoisonner les individus directement ou par le biais de leurs proies et provoquer leur mort à peu ou moins long terme.

Une loutre victime de collision routière.

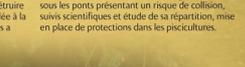
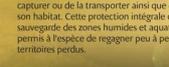
La conservation de passages à sec sous les ponts favorise le passage des animaux en sécurité.



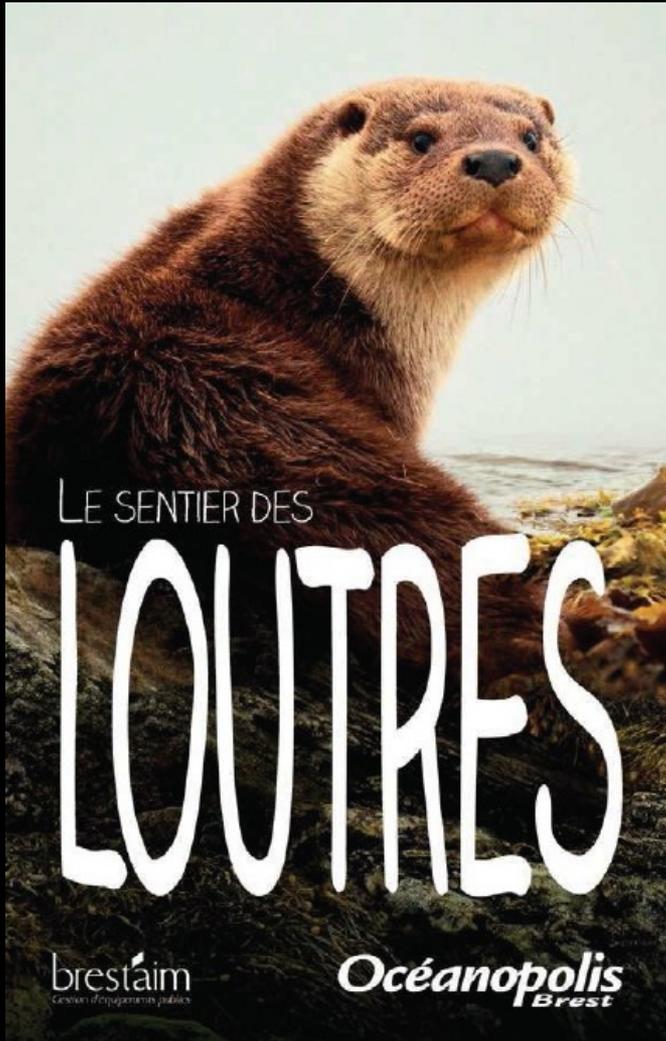
### Protéger la Loutre

La Loutre dispose d'une protection intégrale en France depuis 1972, renforcée par la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976: il est donc totalement interdit de la détruire, de la capturer ou de la transporter ainsi que de détruire son habitat. Cette protection intégrale couplée à la sauvegarde des zones humides et aquatiques a permis à l'espèce de regagner peu à peu ses territoires perdus.

En complément des textes de loi, plusieurs actions sont menées en faveur de la Loutre en Limousin: mise en place d'un Plan Régional d'Action portant sur l'espèce, mise en place de passages à loutres, suivis scientifiques et étude de sa répartition, mise en place de protections dans les piscicultures.









Ce documentaire dévoile la vie secrète d'un animal fascinant : la Loutre d'Europe. Découvrez des comportements filmés pour la première fois en France, dans son milieu naturel !

Protégée depuis 1972, la Loutre d'Europe est aujourd'hui en pleine reconquête du territoire qu'elle occupait jadis en France. Ce mustélide étant devenu principalement nocturne, il n'est que très rarement observé. Pourtant, son mode de vie, ses aptitudes physiques et son intelligence méritent l'admiration.

*La réalisation de ce film s'est déroulée sur plusieurs années, a nécessité plus de mille heures d'affûts et l'utilisation de dix caméras. Il fallait bien cela pour saisir des scènes d'interactions entre mâles et femelles, la pêche des loutres sous l'eau, ou les jeux endiablés des petits loutrons...*

Crédit photo : Stéphane RAIMOND



[www.songesdemoai.com](http://www.songesdemoai.com)

**TOUS PUBLICS**

**AUDIO** ▶ Français Dolby® Digital stéréo et DTS™ 5.1

**IMAGE** ▶ Couleur 16/9e DVD 5 - DUREE : 52 mn

DTS et le logo DTS Digital Surround sont des marques de DTS, Inc. DTS et DTS Digital Surround sont des marques déposées de DTS, Inc. et sont utilisés sous licence. Tous les droits sont réservés. Les images et le son de ce DVD sont la propriété exclusive de Songes de Moai. L'œuvre éditoriale de ce support est exclusivement réservée à un usage privé et ne saurait être réutilisée sans la permission écrite de Songes de Moai. Toute autre utilisation, notamment reproduction, prêt, échanges d'usage public, même gratuite, réimpression, exportation sans autorisation est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires. - DVD 2157 © 2015 Songes de Moai SARL.

**Dolby Digital**

**DTS Digital Surround 5.1**



# La Loutre... en toute intimité !

La Loutre... en toute intimité !



Un film de  
**Ronan FOURNIER-CHRISTOL**  
et Stéphane RAIMOND

# Autres actions

## Réduction de la mortalité accidentelle par piégeage

PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE 2010 - 2015



**Recommandations concernant la définition, par arrêté préfectoral, des secteurs de présence de la Loutre d'Europe, en vue de l'application de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain**

L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain interdit l'utilisation de pièges de catégorie 2 et 5 (c'est-à-dire les pièges tuants), exception faite du piège à œufs placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres, aux abords des cours d'eau et bras morts, canaux, plans d'eau et étangs jusqu'à une distance de 200 m de la rive dans les zones de présence de la Loutre d'Europe. Cette interdiction a été instaurée depuis avril 2012.

Les périmètres concernés par ces restrictions d'utilisation de pièges tuants doivent être définis annuellement par arrêté préfectoral. La consultation des arrêtés préfectoraux en vigueur montre que ces surfaces englobent généralement l'ensemble de la superficie des communes où la présence de l'espèce est avérée, et parfois, lorsque la Loutre est bien présente, l'ensemble du département (cas de la Vendée et de la Corrèze par exemple). Dans de plus rares cas, l'arrêté s'applique sur des tronçons de cours d'eau (cas de l'Ardèche).

Afin de ne pas impacter l'espèce, il convient, dans la définition de ces périmètres, de prendre en considération les éléments suivants :

- les capacités de déplacement de l'espèce, y compris sur la terre ferme (sur laquelle la Loutre est capable de parcourir plusieurs kilomètres),
- sa discrétion qui la rend souvent difficile à détecter, même en recherchant des indices de présence (empreintes et fèces), et ce, d'autant plus que le marquage territorial est faible dans les secteurs de faible présence (en raison de la faible concurrence intraspécifique),
- la taille importante du domaine vital des individus (pouvant aller de 20 à 40 km de cours d'eau),
- le mouvement actuel de recolonisation de l'espèce sur le territoire métropolitain qui induit sa présence sur des secteurs dans lesquels elle n'était plus observée depuis longtemps.

Ces précautions sont d'autant plus importantes que ce sont dans les secteurs de faible présence de l'espèce que la perte accidentelle d'individus aura le plus d'impact sur une population, et plus particulièrement sur son installation.

Il est donc recommandé de ne pas limiter la zone d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants à proximité des rives, définie par votre arrêté préfectoral, uniquement au territoire des communes de présence avérée, mais de tenir compte des capacités de déplacement de l'espèce et de la typologie du réseau hydrographique.

Il convient ainsi d'inclure à minima dans la zone de restriction :

- les communes attenantes aux communes de présence avérée de l'espèce, en prenant en compte la surface de ces communes (des petites communes seront plus facilement traversées par les loutres que les grandes),
- les communes situées le long des cours d'eau traversant les communes de présence avérée, en aval et en amont, ainsi que de leurs affluents, et particulièrement si l'espèce a été identifiée de part et d'autre de ces communes,
- les communes avoisinantes possédant des cours d'eau, plans d'eau ou zones humides que les individus seraient susceptibles de rejoindre par voie terrestre.

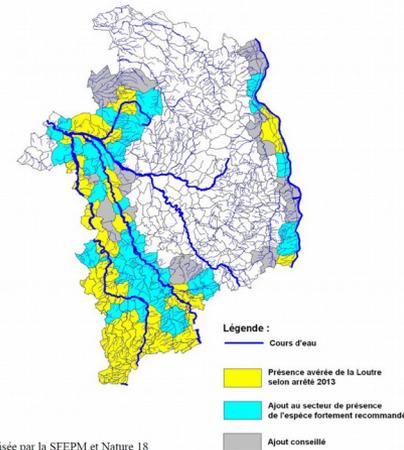
A titre d'exemple, la carte ci-contre indique, pour un département, les communes de présence avérée et les communes qu'il conviendrait d'inclure également à minima dans le secteur défini par l'arrêté préfectoral, en tenant compte de cette présence avérée et des éléments présentés ci-dessus.

Ces recommandations, minimales, peuvent s'avérer insuffisantes pour éviter les risques de destruction de la Loutre par des pièges tuants près des rives. Les capacités de déplacement de l'espèce sont telles que la zone préconisée devrait s'étendre sur une distance de 40 km de linéaire de cours d'eau, de part et d'autre des points de présence avérée de l'espèce. L'idéal serait de considérer le bassin versant, l'espèce pouvant être mise en

évidence à plusieurs dizaines de kilomètres des zones de présence communes. Cette mesure est d'autant plus importante au niveau des fronts de recolonisation et dans les secteurs où l'aire de répartition est très morcelée ou instable. Le choix d'étendre la zone définie à l'ensemble d'un département est parfois fait, même si la Loutre n'est pas encore connue sur tout le territoire, afin de prendre en compte tous les éléments d'incertitude liées à la présence de l'espèce et de réduire par conséquent les risques d'accidents de piégeage, également quelquefois pour simplifier l'élaboration et l'application de l'arrêté.

Les associations mammalogiques locales sont à même de vous apporter tous les éléments de connaissance liés à la Loutre dans votre département ainsi que les conseils adaptés dans la prise de décision dans la définition du périmètre à prendre en compte dans l'application de l'arrêté du 30 juin 2015. Des informations sur la répartition de la Loutre en France sont disponibles sur [www.sfepm.org](http://www.sfepm.org).

**Exemple de communes de présence avérée de la Loutre (jaune), communes dont l'ajout au secteur défini par l'arrêté préfectoral est fortement recommandé (bleu) et communes dont l'ajout est conseillé (en gris) pour un département\***



Carte réalisée par la SFEPM et Nature 18

\*La délimitation tient compte du réseau hydrographique, y compris de la présence de plans d'eau non visibles sur cette carte. Cette carte ne tient cependant pas compte de la présence de l'espèce dans les départements voisins. En fonction de ces informations, de nouvelles communes pourraient être proposées. Des secteurs de présence de l'espèce peuvent également ne pas être encore connus.

**Plus la zone délimitée est large et adaptée à l'écologie de l'espèce, plus les risques de mortalité accidentelle par piégeage sont réduits.**

Rédaction : SFEPM, mars 2016



# PRISE EN CHARGE D'UNE LOUTRE EN DÉTRESSE :

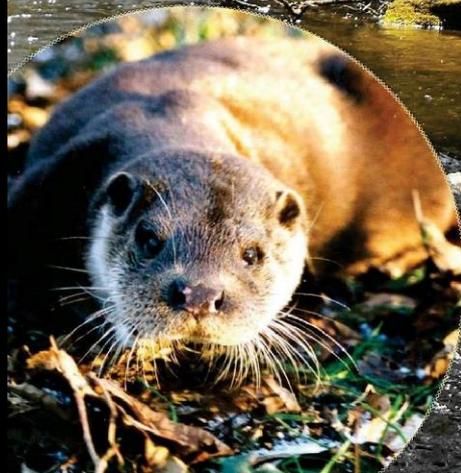
## CONDUITE À TENIR ET SOINS VÉTÉRINAIRES



**RECOMMANDATIONS**

**POUR UNE  
GESTION DES  
MILIEUX  
AQUATIQUES**

S  
F  
E  
P  
M



**FAVORABLE A  
LA LOUTRE  
D'EUROPE**



## BILAN 2015-2016

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS  
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



© Rachel KUYM



### BILAN 2010-2011

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS  
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



### BILAN 2013

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS  
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



### BILAN 2014

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS  
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



### BILAN 2012

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS  
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



# Plan National d'Actions pour la conservation de la Loutre d'Europe

## Liste des actions : version de travail

Action 1 : Assurer un suivi de la répartition

Action 2 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre

Action 3 : Améliorer la continuité des milieux pour la Loutre

Action 4 : Réduire la mortalité d'origine anthropique

a) mortalité due aux collisions avec des véhicules

b) mortalité due au piégeage et à la chasse

c) mortalité dans les engins de pêche

Action 5 : Réaliser un inventaire des cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et favoriser la valorisation des spécimens de loutres trouvées mortes

Action 6 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre et les activités piscicoles

Action 7 : Animer l'Opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe

Action 8 : Mener des actions de communication et de sensibilisation sur la Loutre

Action 9 : Favoriser le partage des connaissances et la coordination des initiatives



© Laetitia Therond



**Merci !**